

**Département des Pyrénées-Orientales**  
**Arrondissement de Prades**  
**EXTRAIT**  
**du registre des délibérations du Conseil**  
**de la Communauté de Communes Pyrénées catalanes**  
**Séance du Lundi 9 décembre 2019**

**Membres en exercice :** 36

**Membres ayant pris part à la délibération (23) :** Jean louis DEMELIN, Jean louis LACUBE, Daniel GOMES, Antoine TAHOSES, Jean pierre ASTRUCH, Jean Pierre INGLES, Carole BRETON, Jean Luc CARRERE, Jean Louis SARDA, Jean Pierre JULIEN, François DELCASSO, Michel POUDADE, Michel SANTANACH, Pierre BATAILLE, Alain BOUSQUET, Jean Luc MOLINIER, Joëlle CORDELETTE, Michel GARCIA, Stephanie PRUDENTOS, Georges VICENS (procuration à Antoine Tahoces), Frédéric BES (procuration à Pierre Bataille), Philippe LOOS (procuration à Daniel Gomes), Jacky COLL (procuration à Jean Pierre Inglès)

Date de convocation : 25 novembre 2019

**Secrétaire de séance :** Michel Garcia

**Objet : DM N°4 charges de personnel – Budget Principal**

Le Lundi 9 décembre 2019 à dix-sept heures, le Conseil de la Communauté de Communes Pyrénées catalanes, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie de Mont Louis, sous la Présidence de M. Jean-Louis DEMELIN. Le nombre étant suffisant pour délibérer valablement, le Président déclare la séance ouverte.

Le Président rappelle que la communauté de communes a travaillé en commission finance les budgets des ressources humaines afin de les réduire pour permettre certains investissements futurs.

Le Président rappelle que les personnels saisonniers ont été réduits principalement en service technique – randonnée et au ski de fond.

Le Président explique que l'impact sur le ski de fond n'interviendra qu'en 2020 puisque lors des travaux en février – mars 2019 et lors du vote du budget en avril 2019, les dépenses des saisonniers en ski de fond avaient déjà été réalisées.

Le Président rappelle que les années précédentes le BP ressource humaine était augmentait de 5% (évolution carrière, augmentation cotisations) et qu'en 2019 pour être plus proche de la réalité l'augmentation a été votée à +3%.

Le Président explique qu'il y a eu certaines formations mises en place ; que pour la piscine intercommunale il y a eu l'embauche de 2 maitres-nageurs au lieu d'un maitre-nageur et d'un BNSSA.

Le Président informe qu'il est nécessaire d'augmenter le budget de 107 000 €.

Le Président propose de voter une augmentation de crédits sur le Chapitre 012 – Charges de Personnel de 107 000 € en diminuant les crédits du chapitre 014 - Atténuation de produits - du même montant.

**OUÏ CET EXPOSE, ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL DE COMMUNAUTE VALIDE (3 ABSTENTIONS, 0 CONTRE) :**

- DE VALIDER CETTE PROPOSITION

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

La Lagonne, le 19 décembre 2019

Jean Louis DEMELIN  
Président



Envoyé le 10-12-2019 à la Préfecture  
Accusé de réception le 10-12-2019  
**NOTIFICATION FAST**